

A&P GEOTECHNIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : rue de la Prada
63460 COMBRONDE
898 059 498 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} juillet,
A 18 heures,

Les associés de la Société A&P GEOTECHNIQUE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple, adressée le 15 juin 2025 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Simon GUITTARD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Patrice GUITTARD est présent en qualité d'associé et représentant de la SARL GUITTARD TP également associée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- la demande d'agrément en date du 15 juin 2025
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,

- Agrément d'une cession d'actions,
- Démission du Directeur Général
- Modification de l'article 35 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.
Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'agréer la cession par Monsieur Patrice GUITTARD au profit de Monsieur Simon GUITTARD de 49 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 2 450 Euros.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'agréer la cession par la SARL GUITTARD TP au profit de Monsieur Simon GUITTARD de 51 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 2 550 Euros.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Patrice GUITTRAD de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement par conséquent de supprimer de l'article 35 des statuts la nomination de l'ancien Directeur Général sans qu'il ait lieu de remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale du 31 janvier 2024 a nommé Monsieur Simon GUITTARD aux fonctions de Président de la société.

L'assemblée générale décide de mettre à jour l'article 35 des comme suit :

Suite à l'assemblée générale du 31 janvier 2024, le nouveau président de la société est :

Monsieur GUITTARD Simon
Né le 08 juillet 1996 à RIOM (63)
De nationalité Française
Demeurant 16 route de Riom Le puy 63200 PESSAT VILLENEUVE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

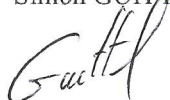
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que les associés.

Le Président
Simon GUITTARD



Patrice GUITTARD



La société GUITTARD TP
Représentée par son gérant

Patrice GUITTARD



SAHIL GUITTARD TP
Av. de la République
63200 SAINT VILLENEUVE
Tél. : 04 73 97 08 71
SIRET : 501 853 451 00018